

LICENCE D'EVALUATION ET D'EXPLORATION DES PRODUITS DU SHOM

TRAVAUX DE NORMALISATION DES PUBLICATIONS NAUTIQUES

N°155/2025

Les Produits Shom (tels que définis ci-dessous) sont mis à disposition selon les termes de la présente Licence appelée « LICENCE D'EVALUATION ET D'EXPLORATION DES PRODUITS DU SHOM ». Les Produits Shom sont protégés par le droit de la propriété littéraire et artistique (droit d'auteur, droits voisins, droits des producteurs de bases de données) ou toute autre loi applicable. Toute utilisation des Produits Shom autrement qu'explicitement autorisée selon cette licence ou le droit applicable est interdite.

L'exercice sur les Produits Shom de tout droit proposé par la présente Licence vaut acceptation de celle-ci. Selon les termes et les obligations de la présent Licence, le Shom propose au licencié l'exercice de certains droits présentés ci-après, et le licencié en approuve les termes et conditions d'utilisation.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Dans le cadre de la présente Licence, on entend par :

« Shom » : Service hydrographique et océanographique de la marine, établissement public à caractère administratif, situé 13, rue du Chatellier, CS 92803, 29228 Brest, Cedex 2 ;

« Produits Shom » : oeuvre de l'esprit dont l'auteur est le Shom, protégeable par le droit de la propriété littéraire et artistique ou toute loi applicable et qui est mise à disposition selon les termes de la présente licence. Par extension, le terme Produits Shom s'entend également des données ou de toute autre éléments composant les Produits Shom.

« Produits dérivés » : ce terme désigne un produit réalisé par le Licencié et utilisant pour partie les Produits Shom fournis ;

« Droit d'usage » : il s'agit du droit de reproduire, modifier, intégrer et incorporer des Produits Shom pour un usage fait par le Licencié.

« Licencié » : la personne physique ou morale qui accepte la présente Licence et exerce des droits sans en avoir violé les termes au préalable.

ARTICLE 2. OBJET

L'objet de la présente Licence est de définir les modalités selon lesquelles le Shom concède, à titre non exclusif et de manière temporaire, au Licencié, un Droit d'usage incessible sur des Produits du Shom à des fins d'évaluation, d'exploration ou d'adaptation portant sur la normalisation des publications nautiques notamment dans le cadre des travaux de l'Organisation hydrographique internationale (OHI).

Le présent Droit d'usage à des fins d'évaluation, d'exploration ou d'adaptation autorise le Licencié, pour une durée définie dans la licence, à utiliser les Produits du Shom dans le but de prendre connaissance de leur contenu, de leur qualité et de leurs spécifications, de tester leur adaptation aux usages du Licencié, de mettre au point et de promouvoir l'application ou le service qu'il développe. L'utilisation des Produits Shom est strictement limitée aux évaluations, tests ou démonstrations réalisées par le Licencié portant sur la normalisation des publications nautiques notamment dans le cadre des travaux de l'OHI.

ARTICLE 3. RESTRICTION D'UTILISATION

3.1 POUR LA NAVIGATION MARITIME

Les données issues des Produits Shom dans le cadre de la présente Licence ne font pas l'objet d'un suivi régulier de mise à jour. Elles ne peuvent être assimilées à une publication nautique et ne sont donc pas destinées à être utilisées pour la navigation maritime. Elles ne remplacent pas les documents officiels des services hydrographiques.

Aussi, le Licencié s'engage à ce que tous les Produits dérivés (prototype ou données créées à partir des Produits du Shom) portent la mention « Ne pas utiliser pour la navigation maritime ».

3.2 POUR LA REUTILISATION COMMERCIALE

Le Droit d'usage concédé au Licencié ne permet pas au Licencié de céder à un tiers, de commercialiser ou de distribuer les Produits du Shom, ni des Produits dérivés.

Le licencié doit, dans ce cas, demander une licence de réutilisation commerciale à l'adresse suivante : diffusion-commercial@shom.fr.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 OBLIGATIONS DU SHOM

Le Shom met à disposition du Licencié gracieusement les Produits Shom.

Le Shom garantit le Licencié qu'il détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits Shom.

Le Shom accorde au Licencié le droit d'utiliser les produits du Shom exclusivement pour l'usage visé à l'article 2. Au titre de ce Droit d'usage le licencié pourra utiliser ,reproduire, et adapter de façon provisoire, les Produits du Shom visés dans le présent acte, aux fins de chargement, exécution, stockage des produits.

Sur demande du Shom, le Licencié s'engage à partager avec celui-ci et aux fins des travaux de normalisation de l'OHI, les résultats des évaluations, démonstrations et adaptions des Produits Shom mise à disposition dans le cadre de la présente licence.

En dehors des droits concédés ci-dessus et sans préjudice de ceux-ci, le Licencié n'est pas autorisé au titre des présentes à :

copier, imprimer, transférer, transmettre ou afficher tout ou partie des Produits Shom ; vendre, louer, sous licencier ou distribuer de quelque façon que ce soit les Produits Shom ; utiliser les Produits Shom pour fournir des services de traitement de données, d'exploitation en temps partagé ou d'autres services analogues de quelque nature qu'ils soient, à toute autre personne physique, société ou entité.

4.2 OBLIGATIONS DU LICENCIÉ

Le Licencié s'engage à utiliser les Produits du Shom uniquement dans le cadre fixé à l'article 2. Toute utilisation des Produits du Shom autre que celle prévue dans le cadre de la présente Licence est proscrite.

Le Licencié reconnaît que les Produits Shom restent la propriété exclusive du Shom. Le Licencié ne dispose que d'un Droit d'usage sur ces produits pour une durée fixée à l'article 6.

Le Licencié reconnaît que les produits du Shom sont protégés en application du code de la propriété intellectuelle. Les employés du Licencié ne sont pas autorisés à détourner le Droit d'usage à des fins personnelles.

Le Licencié s'engage à mentionner la paternité des données des Produits Shom en apposant la mention la suivante dans les Produits dérivés ou les éventuelles publications :

«© Shom – Licence d'évaluation/exploration 155/2025 – date de dernière mise à jour »

ARTICLE 5. SOUS TRAITANCE ET PRESTATAIRES DE SERVICE

Le Licencié peut confier à un/des prestataire(s) de service ou à des sous-traitants, les travaux prévus dans l'article 2. Pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont accordés par la présente Licence, il doit prendre les dispositions nécessaires pour faire appliquer et respecter ses propres obligations découlant de la licence concédée.

Les obligations ci-après s'imposent aux sous-traitants et prestataires de services :

ceux-ci doivent respecter les mêmes obligations que celles imposées au Licencié ; aucun n'a le droit d'accorder à son tour des licences sur les Produits du Shom ; aucun ne peut faire usage des Produits du Shom pour ses propres besoins.

ARTICLE 6. RESPONSABILITE

Les Produits Shom sont mis à disposition «en l'état», sans aucune garantie ou condition, expresse ou implicite, légale ou autre, quant à leur qualité ou leur adéquation à un usage particulier.

Le Shom ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation des Produits Shom dans les Produits dérivés. Tous les risques concernant les résultats de la restitution des produits sont assumés par le Licencié.

Tous les frais pouvant découler d'une erreur de reproduction, de modification ou d'insertion de Produits Shom, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le Licencié.

ARTICLE 7. ENTREE EN VIGUEUR – DUREE – RESILIATION

La présente licence entre en vigueur pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de mise à disposition des Produits Shom. Elle peut être renouvelée pour une durée identique sur demande écrite du licencié et autorisation express du Shom.

En toute hypothèse et nonobstant l'alinéa précédent, la présente licence cessera de produire ses effets à compter du 1^{er} Janvier 2029. Chaque partie peut résilier la Licence avec effet immédiat.

A la résiliation ou au terme de la présente Licence, le Licencié s'engage à :

- Cesser immédiatement d'utiliser les Produits du Shom y compris dans les Produits dérivés ;
- Détruire/ restituer les Produits du Shom, y compris dans les Produits dérivés.

ARTICLE 8. STIPULATIONS GENERALES

Le Shom peut modifier tout ou partie de la Licence y compris la disponibilité des Produits Shom à tout moment avec effet immédiat. L'acceptation des nouvelles conditions par le Licencié est réputée acquise pour l'ensemble des Produits Shom détenus par le Licencié, dès la mise à jour ou la mise à disposition de Produits Shom postérieurement à la modification de la Licence.

Toute notification au titre de la présente licence est valable lorsqu'elle est envoyée à l'adresse électronique du Licencié.

La présente Licence est soumise pour sa validité et son interprétation à la législation française. Seule la version en langue française fait foi. Toute autre version dans une autre langue est fournie à titre informatif.

En cas de différend dans l'interprétation ou l'exécution de la Licence, les parties recherchent une solution amiable et proposent toute solution de conciliation. En cas de désaccord persistant, les tribunaux français compétents seront saisis.

La présente licence est concédée par le Shom,

Le licencié a pris connaissance des conditions d'utilisation et accepte celles-ci.